



MISE A LA PORTE DU DOMICILE FAMILALE

Par **heuze**, le **02/02/2011** à **17:12**

BONJOUR , j'ai 19ans je vis actuellement chez ma mere mais elle va vivre chez son compagnon je ne m'entend plus avec les deux et mon pere a refait sa vie dans le 76 et moi je vis dans le 14 ; je vais commencer une formation dans les mois à venir , j'aimerais savoir si je peux porter plainte contre la vie que ma mere et son compagnon me font vivre ils m'ont deja frapper ...

Par **Domil**, le **03/02/2011** à **00:42**

Avez-vous fait constater les coups par un médecin ? Il faut aller porter plainte juste après les coups et faire constater par un médecin